



Légende

Limites de zones

- 1AU
- 1AUa
- 1AUe
- 1AUI
- N
- NL
- UB
- UBt
- UC
- UCa
- UCb
- UD
- UDb
- UE
- UH
- US

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Espace boisé classé



UB : Zone correspondant au centre ancien de la commune.

UBt : Secteur de la zone UB correspondant au site de l'ancienne usine de goudron située dans le centre ancien dont le sous-sol nécessitera un traitement avant toute construction.

UC : Zone de densité moyenne à vocation principale d'habitat, qui correspond à la périphérie du centre ancien et aux quartiers excentrés.

UCa : Secteur de la zone UC à vocation mixte d'habitat et d'activités commerciales et de services.

UCb : Secteur de la zone UC correspondant au projet de restructuration de la cité du Bois de l'Épinois.

UD : Zone accueillant des cités minières appelées à être restructurées.

UDb : Secteur de la zone UD correspondant au projet de restructuration de la cité du Bois de l'Épinois.

UE : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles de toutes natures.

US : Zone urbaine vouée à accueillir des équipements de sport, de loisirs et de tourisme.

UH : Domaine public ferroviaire.

1AU : Zone à caractère naturel réservée à une urbanisation future.

1AUI : Secteur de la zone 1AU correspondant aux parcelles libres de constructeur.

1AUa : Secteur de la zone 1AU correspondant à de l'habitat groupé de type maisons de ville.

1AUe : Zone à caractère naturel réservée à une urbanisation future à vocation d'activité industrielle, artisanale et commerciale.

N : Zone naturelle protégée au titre d'espaces verts et de coupures vertes.

NL : Zone naturelle où est admis l'implantation d'équipements liés à des activités de plein air et de loisirs.

EMPLACEMENTS RESERVES :

n°1 : Elargissement du chemin de la Haute Voie

n°2 : Création d'un accès entre le chemin de la Haute Voie et la Cité de la Gare

n°3 : Amélioration du carrefour entre la rue Faidherbe et la rue Antkowiak

n°4 : Création d'un accès entre la RD160 et la cité des ateliers

n°5 : Entretien et prolongement du chemin de la Haute voie entre la Mosquée et le passage à niveau